

Réunion du 30 novembre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etai
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procurat
ion(s) :

Excusé(s) : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Danielle DILIGENT

N° CP/2015/606 - Insertion professionnelle - 4513
Mise en oeuvre de la programmation FSE 2015-2016-
Versement des avances financières 2015

- Vu l'avis du Comité de Programmation Régional du 24 novembre 2015;

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'approuver la convention européenne-type validée par L'Etat et la Commission Européenne jointe à la présente délibération à conclure avec les bénéficiaires figurant en annexe 1 ;
- dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE), d'engager les subventions européennes en faveur des chantiers d'insertion figurant en annexe 1 de ce présent rapport pour un montant total de 1 452 996 € et de verser à ces structures 50 % d'avances à hauteur de 726 498 €.
- d'approuver la convention-type jointe à la présente délibération à conclure avec les bénéficiaires figurant en annexe 2 ;
- de verser, avant engagement définitif, aux associations figurant en annexe 2, une avance au titre de 2015 dans le cadre de leur projet européen 2015/2016, pour un montant de 795 233 €. Cette avance viendra en déduction de la subvention prévisionnelle définie en 2016, à l'issue de l'instruction des demandes.

La commission permanente autorise par ailleurs son Président à signer les conventions conclues avec les bénéficiaires sur la base des conventions-types annexées à la délibération.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20151130-lmc196514-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 02/12/15